



GB/LR/AG/2025/N° 647
Interdiction de circulation
avenue des Chevreuils
Senlis en fête 2025

ARRETE

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU l'arrêté municipal de délégation de fonctions et de
signature à Madame Marie-Christine Robert, 1^{er} Adjoint
au Maire, n°221 en date du 30 septembre 2020,
CONSIDERANT qu'en raison d'une animation dans le
cadre de Senlis en fête, il est nécessaire **d'interdire
temporairement la circulation avenue des Chevreuils,
le dimanche 21 décembre 2025 de 15h30 à 18h,**

ARRETONS

Article 1 – La circulation des véhicules de toute nature sera interdite et considérée comme gênante, avenue des Chevreuils, au niveau du groupe scolaire de Brichébay, **le dimanche 21 décembre 2025 de 15h30 à 18h, en raison d'une animation dans le cadre de Senlis en fête.**

Article 2 - Les panneaux signalant ces interdictions seront installés par les services techniques municipaux, ainsi que des barrières.

Article 3 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 - Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier 14 Rue Lemercier - 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de SENLIS, à la Brigade de Gendarmerie de SENLIS, et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 16 DEC. 2025



Pour le Maire
Et par délégation

Marie-Christine ROBERT
1^{er} Adjoint délégué aux Affaires Culturelles
Et à la Communication